

Confidentiel

- XI

AB.64.20 ✓ *note*Notice pour le Chef du Département.

Concerne: Assemblée constitutive
du Conseil suisse pour le Mouvement
européen, 16 février 1949.

*Vu Mi
les minutes
9/2*

L'Assemblée constitutive du Conseil suisse pour le Mouvement européen s'est tenue mercredi 16 février à Berne, de 15 h. à 17 h.45. Une quarantaine de personnalités étaient présentes.

S'étaient fait excuser : M. le Général Guisan, Monseigneur Charrière, M. le Juge Bolla, M. Oprecht, M. Emile Brown et M. Jean de Salis, tous les deux de l'Ecole Polytechnique Fédérale, M. Picot, M. W. Rappard, M. Bratschi, etc.

M. Genet, ancien président du Comité central de l'Union européenne des fédéralistes, fit un bref exposé sur le développement des courants favorables à l'Union européenne, insistant sur le fait que seules les théories fédéralistes avaient pris quelque consistance.

M. Pilet-Golaz prit ensuite la parole: Alors que les possibilités de réaliser les thèses fédéralistes paraissaient encore très problématiques en 1947, elles s'étaient singulièrement affermisses en 1948. Il avait été frappé du progrès considérable, dans toutes les classes de la population, de l'idée d'une nécessaire union des Etats de l'Europe. A son avis, ceux qui s'étaient rendus à La Haye ne s'étaient pas déplacés pour un spectacle, mais pour une action. Aussi le mouvement a-t-il maintenant des assises solides et nombre de gouvernements d'Europe en ont pris conscience.

La Suisse est au coeur de l'Europe, en fait partie, continua-t-il, et personne ne peut le contester. L'on constate actuellement que les tentatives de fédérer l'Europe ont toujours plus de chances de réussir; les Suisses en subiront forcément les répercussions et ne pourront pas rester à l'écart de ce mouvement; aussi, définissant notre politique, M. Pilet-Golaz a pensé qu'il fallait la délimiter dans cette formule de trois mots : présence, prévoyance et prudence.

Au cours de son exposé, M. Pilet-Golaz a fait une allusion à votre voyage à Paris et il s'est permis de dire qu'il l'approuvait pleinement, que dans un cas pareil il était nécessaire de sortir des traditions.



- 2 -

Les personnes assemblées ont réagi très favorablement au discours de M. Pilet-Golaz.

Il a ensuite été procédé à l'élection du Comité ou directoire exécutif provisoire du Conseil suisse pour le Mouvement européen (en allemand "Exekutiv leitende Ausschuss"). Le nombre des membres de ce comité sera de onze au moins et comprend, d'ores et déjà, comme représentant culturel, M. Jean de Salis, comme représentant des radicaux, M. Pilet-Golaz; M. W. Rappard, pour les milieux économistes, M. Wahlen, pour l'agriculture; M. Léon Chopard représentera les syndicalistes; les tendances fédéralistes y délégueront M. Henri Schiess, M. Hans Bauer et M. Henri Genet. Une place a été réservée, en outre, pour un représentant du parti socialiste ainsi que pour un représentant du parti catholique conservateur. Ont été élus encore M. Léopold Boissier, secrétaire général de l'Union interparlementaire et Madame Dünner, de Zurich, représentante des associations féminines.

Ont été désignés pour représenter la Suisse au Congrès de Bruxelles comme délégués: M. Pilet-Golaz, M. de Salis, M. Genet, ainsi qu'un représentant du parti socialiste; M. Bauer a été désigné comme suppléant.

Nous nous permettons de vous faire part des impressions que nous a suggérées cette assemblée constitutive. Ce qui étonne tout d'abord est la médiocrité des milieux dirigeants de l'"Europa-Union" qui s'étaient chargés de convoquer cette conférence; seul M. Pilet-Golaz avait des idées précises et a su clairement les exprimer (encore faut-il noter qu'il ne fait pas partie de l'Europa-Union).

La nature des diverses élections était douteuse. Il n'y eut pas de vote à proprement parler; chacun désigna (comme il avait été convenu par avance) son voisin; le président marquait d'un large sourire son approbation ou montrait une impatience un peu maladroite lorsqu'une proposition tardait. Sous une apparence de légitimité, à défaut de légalité, tout décelait un peu trop de petits arrangements personnels.

Nous ne pouvons nous empêcher de relever avec quelle insistance on a désiré élire ou plutôt accepter au sein du comité provisoire un représentant officiel des partis socia-

- 3 -

liste et catholique conservateur. Toutefois, M. Pilet-Golaz ainsi que M. Genet ont estimé qu'ils n'avaient pas besoin de la ratification d'un parti politique, car ils croyaient représenter suffisamment le centre, plus particulièrement le parti radical. En effet, il n'a pas semblé que M. Pilet-Golaz ait été réellement élu ou désigné par ce parti et qu'il réponde aux mêmes exigences que les délégués des partis socialiste et catholique conservateur.

Pour résumer, nous pensons que cette réunion était faite dans l'intérêt de quelques personnes et non pas de certaines idées.

Quels sont les buts du Comité provisoire exécutif ? Il devra d'abord obtenir l'adhésion au Conseil suisse pour le Mouvement européen des milieux représentatifs qui n'avaient pas participé à l'assemblée constitutive, ensuite répandre les idées fédéralistes en Suisse et établir en quelque sorte une constitution du Conseil suisse, ainsi que procéder à l'élection d'un comité définitif.

En ce qui concerne la première tâche assignée, nous pouvons avoir quelques doutes sur l'efficacité avec laquelle elle sera menée à chef, car nous retrouvons dans ce comité provisoire, à peu de choses près, les mêmes personnes que celles qui militaient déjà au sein de l'Europa-Union et qui n'avaient fait jusqu'alors que bien peu de choses pour propager leurs idées en Suisse. Les délégués au Mouvement européen qui ne comprend qu'un Suisse, M. de Rougemont, nous paraissent avoir fait beaucoup plus dans notre pays pour les idées fédéralistes.

Quant au dernier but que se propose le comité provisoire, à savoir la constitution d'un comité définitif, il est bien probable que ceux qui ont été élus provisoirement cherchent par tous les moyens à l'être définitivement.

19.2.49.